

Les impôts n'ont pas baissé

Si les Sourciens ont crié victoire au début de l'été, ils sont, à la rentrée, comme à la case départ. Malgré l'adoption de la nouvelle loi de finance, la promesse d'une baisse des impôts locaux ne s'est toujours pas concrétisée.

Aurore Malval

aurore.malval@centrefrance.com

Is pensaient avoir obtenu gain de cause et révision de leur feuille d'impôt, las, il n'en serait (toujours) rien. Les valeurs locatives à La Source n'ont pas bougé d'un pouce.

Cela fait maintenant cinq ans que 82 Sourciens ont gagné au tribunal administratif une baisse de leur « coefficient de situation », une mesure corrective de l'injustice fiscale qui frappe le quartier péri-urbain, toujours imposé selon les standards du centre-ville.

« Au contraire, une augmentation »

Reconnus « défavorisés » par le tribunal, les requérants devaient alors se voir appliquer une baisse des impôts locaux entre 6 et 8 %. Mais voilà, cette baisse de la valeur locative



PROMESSE. 82 Sourciens avaient l'espoir de voir leurs impôts locaux diminuer à la rentrée.

n'était pas suffisante pour le code général des impôts, qui ne prévoyait de la répercuter que si elle atteignait 10 %. Un verrou qui a été supprimé lors de l'adoption de la loi de finances l'an dernier, grâce à l'engagement du sénateur PS Jean-Pierre Sueur.

Depuis ? « C'est le flou », peste Michel Ricoud, conseiller général PCF, qui a

créé en 2008 un groupe de travail pour se saisir de la question.

Les services fiscaux orléanais sont restés de longs mois en attente d'une directive de Bercy. En juin dernier, pourtant, ils avaient assuré à l'élu que le changement serait effectif dès septembre 2014. « Ce qui a été gagné n'a pas été appli-

qué, des requérants de la première heure ont reçu leur feuille d'imposition, aucune baisse, mais au contraire une augmentation ! Depuis la rentrée, le chef du service ne me répond plus ! Peut-être y a-t-il une certaine gêne ? », interroge Michel Ricoud.

Le groupe de travail devrait se réunir mardi pour décider d'une nouvelle action. ■